



Gestion des intervenants

Février 2024



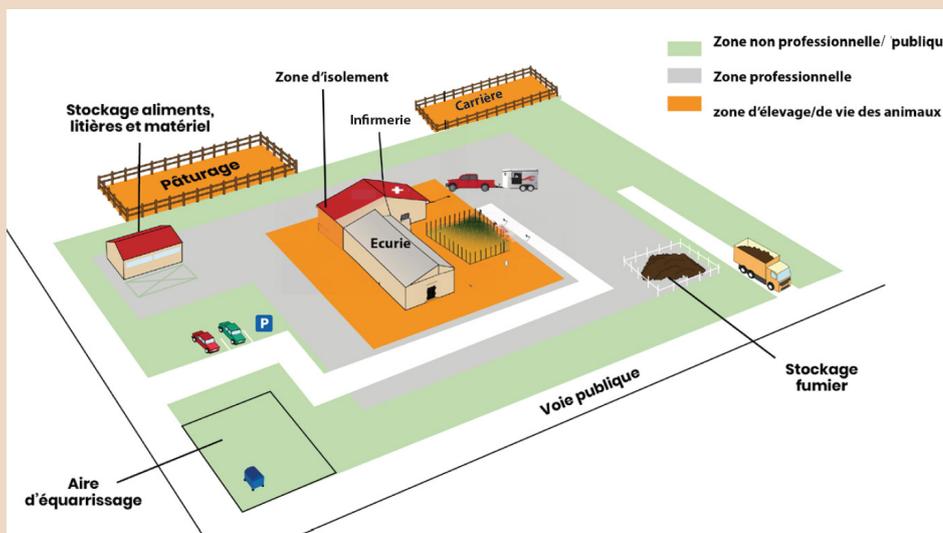
Les intervenants (vétérinaire, maréchal ferrant, ostéopathe, inséminateur, moniteur indépendant, ...) visitant successivement plusieurs sites sont susceptibles d'introduire certaines maladies dans la structure et parallèlement, de les diffuser à l'extérieur lors d'autres interventions.



Les intervenants peuvent être vecteurs de maladies d'une structure à l'autre via leurs mains, leurs bottes et vêtements, leurs matériels ou les roues de leurs véhicules.



- Etablir le zonage de son exploitation en délimitant une zone non professionnelle/publique, une zone professionnelle et une zone d'élevage/de vie des animaux



- Les véhicules des intervenants doivent, dans la mesure du possible, rester dans la zone non professionnelle ou professionnelle et ne pas entrer dans la zone d'élevage/de vie des animaux.



Gestion des intervenants

Février 2024

- Il est recommandé d'aménager un point d'accueil dans la zone publique avec un parking délimité et un panneau (sur lequel peut figurer un plan du lieu de la structure et qui identifie les différentes zones et règles de circulation) affichant les règles de bonne conduite pour les visiteurs et un numéro de téléphone de la personne à appeler avant de rentrer.
- Il faut prévoir un point d'eau permettant le lavage (nettoyage et désinfection) des mains et des bottes à l'entrée dans la zone d'élevage/de vie des animaux. Ce point d'eau doit être équipé d'un système d'évacuation de l'eau souillée avec récupération pour ne pas les rejeter dans le milieu naturel. Par ailleurs, la mise à disposition de bottes ou de surbottes (à usage unique) et vêtements dédiés à la zone d'élevage/de vie des animaux peut également être envisagée ;
- Pour les bottes des intervenants visitant successivement plusieurs structures, plusieurs solutions existent : un lave-bottes (branché sur une arrivée d'eau et éventuellement une solution désinfectante), la présence d'un pédiluve (mais attention un pédiluve ne sera efficace que si les bottes sont exemptes de matière organique et si la solution désinfectante est changée régulièrement !).
- S'assurer que le matériel utilisé par les intervenants dans la structure soit nettoyé et désinfecté entre chaque sites ou soit à usage unique

